

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

22/01/2025

N° E25000006 /25

La présidente du tribunal administratif

**E- Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 22/01/2025, la lettre par laquelle le président de la de Bresse Haute Seille demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Frontenay pour l'extension d'une zone d'activité économique ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Daniel BOURGEOIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jacques HUGON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée la communauté de communes de Bresse Haute Seille, à Monsieur Daniel BOURGEOIS et à Monsieur Jacques HUGON.

Fait à Besançon, le 22/01/2025

La présidente,

Cathy SCHMERBER

